Job T	itle / Designation de l'emploi	Salary Group Groupe	Affiliation Affiliation syndicale	Job Title No. Code numérique	
TECHNICIEN DE SON RADIO		7	STARF	Code namerique	
	izational Component / Service				
	EVISION ET RADIO FRANÇAISES				
	ion / Fonction				
_	é de préparer, de transporter, d'installe	•	_		
	ements d'audio, de communication, d				
	luction sonore et des périphériques s'y ra	ttachant afin de répond	lre aux besoins de la produ	ction.	
Descri	iption of Duties / Description des tâches				
1.	- F F - F		épondre aux exigences tecl	hniques et artistiqu	
	lors de la production des émissions ou				
2.	Communique, aux artistes, aux artisan	s ou aux autres interve	nants, des suggestions afir	n d'améliorer la pri	
_	de son.				
3.	Choisit, selon les circonstances et l'en	ivironnement, les périp	phériques et les microphor	nes les plus adéqua	
	pour la prise de son ou la captation.				
4.	S'assure de la disponibilité du matériel, des équipements techniques ou autres conformément aux pratique				
	établies ou aux instructions afin de répondre aux besoins de la production; avise les personnes concernées				
_	toute irrégularité.				
5.	Guide ou exécute la pose de microphor Vérifie les installations techniques néc			iffusion at fait sal	
6.	les méthodes établies, les ajustements e			musion et iait, ser	
7				du matériel et d	
7.	Prépare, transporte, installe, opère, démonte, range et assure l'entretien courant du matériel et de équipements techniques; en assure le bon état de fonctionnement, la propreté et la sécurité.				
8.	Analyse et applique les plans et schém		ent, la proprete et la securi	ic.	
9.	Assure la cohérence, de son travail ave				
			inentes à sa part de travail	et en les entrant s	
10.	Produit des relevés techniques en inscrivant les données pertinentes à sa part de travail et en les entrant, s' y a lieu, dans les fichiers appropriés; appose les étiquettes.				
11	Gère l'espace disque en enlevant le contenu se rapportant à ses activités soit en les effaçant ou en le				
	archivant.				
12.	Évalue et assure le contrôle de la quali	té technique nour l'ens	emble de ses activités et d	e cec récultate: nre	

- 12. Évalue et assure le contrôle de la qualité technique pour l'ensemble de ses activités et de ses résultats; prend les mesures appropriées si celles-ci ne répondent pas aux normes établies.
- 13. Fait des suggestions au personnel technique et de production afin d'atteindre les résultats désirés.
- 14. Effectue, en cas de panne, les correctifs nécessaires pour rétablir le service et avise les personnes concernées.
- 15. Participe, sur demande, à des réunions de planification ou de production.
- 16. Collabore, au besoin, à la préparation, au transport, à l'installation, au démontage et à la manœuvre du matériel et des équipements techniques.
- 17. Rapporte tout bris ou défectuosité des équipements ou du matériel aux personnes concernées.
- 18. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées.
- 19. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail.
- 20. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.

Relationships / Relations de travail

- A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations.
- B. S/O
- Entretient des relations internes et externes.

C. Bridetient des relations internes et externes.		
Date issued / Date de publication	Supersedes / Annule et remplace	
30 mars 2009		
TEMP. O . 1171 BIL. (10/75)	(See reverse side) / (Voir au verso)	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes
Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de production télévisuelle et de postproduction ou DEC pertinent.
Prior Experience / Expérience
Trois (3) ans sont requis pour accomplir les tâches de façon satisfaisante.
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation